

Etude de dangers

Résumé non technique

La SCEA du Champ des Augerons, dont le siège social est situé : au lieu-dit « le champ des Augerons sur la commune d'Ennordres, est actuellement représenté par M. Jajko Flavien et M. Jajko Arnaud

Les poulaillers ainsi que l'unité de compostage sont répartis sur un site localisé sur la commune d'Ennordres.

Les investigations menées pour l'établissement de l'étude de danger ont relevées, compte tenu de l'état des connaissances et des pratiques ainsi que de la vulnérabilité de l'environnement, des risques faibles de par leur probabilité et leur niveau de dangerosité :

- les risques liés au climat sont faibles : l'installation n'est pas située dans une zone particulièrement à risque.
- Les risques liés à la circulation des engins sont faibles : les sites de l'installation sont situés dans des secteurs peu fréquentés ; les routes empruntées sont des routes communales ou départementales. Les engins roulants sont aux normes en vigueur (signalétique, habilitation des conducteurs).
- Toutes les précautions seront prises pour limiter le risque d'incendie. Les réserves de gaz sont aux normes en vigueur. Il n'y a pas de risque d'explosion. Le site est facile d'accès via la route goudronnée pour les pompiers. Une réserve incendie est présente sous la forme d'un étang privé.
- Le risque sanitaire pour les populations environnantes est nul.
- Le risque toxique lié à la présence de produits phytosanitaires ou vétérinaires est limité : les locaux seront conformes à la réglementation et maintenues fermés.
- Les consignes de sécurité et coordonnées téléphoniques des secours seront clairement affichées. Les moyens de secours locaux ont été identifiés.

L'étude précédente a démontré les démarches entreprises par l'exploitant pour limiter au maximum les éventuelles nuisances sur le milieu et l'environnement.

De plus, la SCEA du Champ des Augerons intègre dans sa gestion de l'exploitation les Meilleures Techniques Disponibles (MTD). Ce sont des techniques de travail considérées comme les plus efficaces pour atteindre un niveau général élevé de protection de l'environnement dans son ensemble.

Autant d'éléments qui approuvent la volonté de l'éleveur à intégrer son exploitation dans une démarche environnementale.

1 RISQUES NATURELS

1.1 Risque d'inondation

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

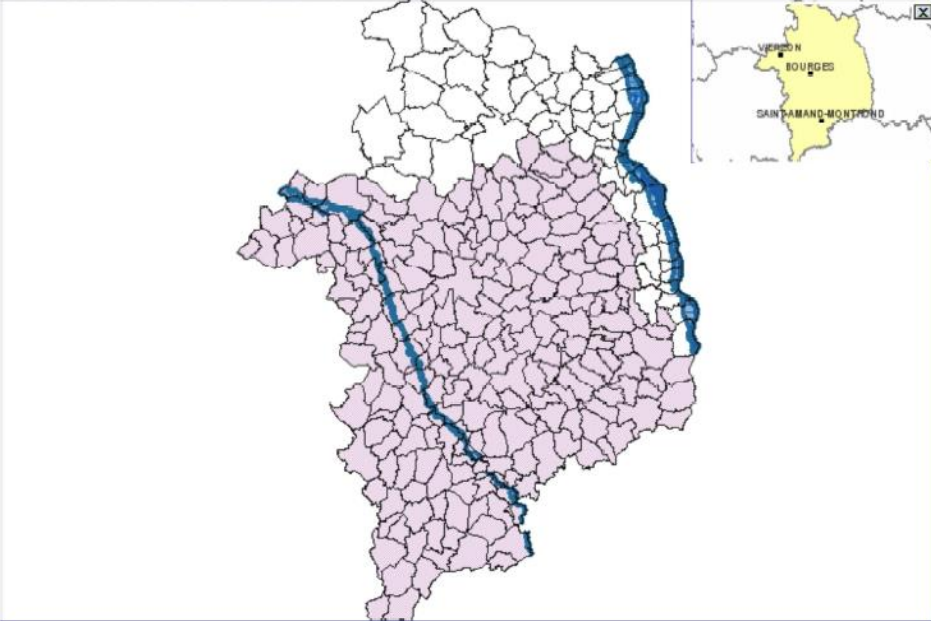
Accueil > Cartographie des risques en Cher

CARTORISQUE

Information préventive Information Aquéreurs Locataires PPR détaillés

Accéder à une commune

Légende Thèmes Aller à ...



80km Largeur : 200km / Hauteur : 133km

X : 747536.12m / Y : 6660306.24m (Lambert 93)

© IGN - MEDDE
Avertissement : Les cartes sont publiées sur ce site à titre informatif. Les documents officiels et opposables aux tiers peuvent être consultés à la mairie ou à la préfecture.

Pour plus d'informations

- [Prim.net](#) (informations sur les risques)
- [Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie](#)
- [DDT Cher](#)

Retour haut de page

Légende

- Communes et arrêtés de catastrophe naturelle
- Aléa inondation - Couche de synthèse
- Aléa sismique de 2005
- Atlas inondation - Aléa
- Atlas inondation - Crue décennale
- Atlas inondation - Plus hautes eaux connues
- SCAN25 - © IGN
- Orthophotographies BDORTHO - © IGN

Le site d'exploitation n'est pas situé dans une zone inondable (pas de Plan de Prévention des Risques d'Inondation).



Carte de la densité de foudroiement en France

1.2 Risque foudre

En termes de retour d'expérience sur site, aucun impact de foudre n'a été reporté sur les bâtiments de l'exploitation ou à proximité depuis le début de l'exploitation.

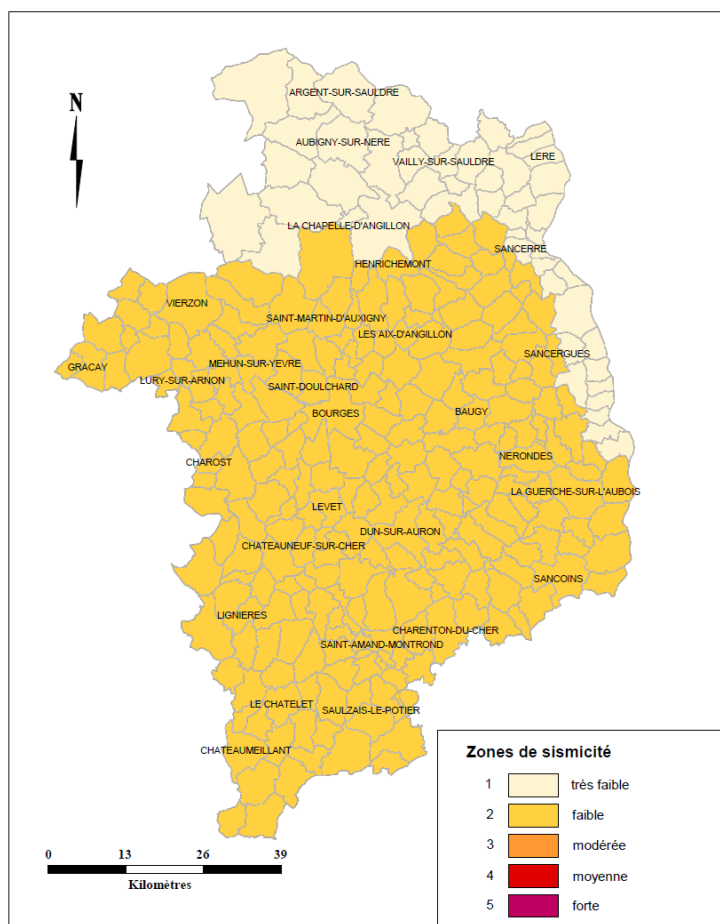
Cela amène à la conclusion que le risque foudre est faible.

Toutefois, des mesures de sécurité ont été prévues : équipement des bâtiments contre la foudre, équipements électriques reliés à la terre.

L'exposition à la foudre est définie par deux indices, que sont la densité de foudroiement (niveau Ng, nombre d'impacts foudre par an et par km²), et le niveau kéraunique (niveau Nk, nombre de jours d'orage par an).

L'un comme l'autre sont faibles dans la zone d'implantation du projet. En effet, la densité de foudroiement est de 1,7 et le niveau kéraunique inférieur à 25, ce qui ne classe pas le Cher dans les départements avec un risque de foudre important.

1.3 Risque sismique



Le canton d’Aubigny–sur-Nère est situé en zone de sismicité 1 (très faible) d’après Zone de sismicité du territoire français en vigueur au 1er Mai 2011.

2 RISQUE ROUTIER

Les entrées et sorties de matériel d'exploitation, de camions, de véhicules personnels génèrent un trafic pouvant être à l'origine d'accidents de la route. Cependant, l'accès au corps de ferme se fait avec une bonne visibilité. L'accès aux parcelles se fait depuis des routes secondaires peu fréquentées.

Les engins seront maintenus en bon état de fonctionnement et une attention particulière sera portée aux éléments de signalisation (clignotants, gyrophare ...). Seules des personnes habilitées les utiliseront et celles-ci respecteront le code de la route. Les engins et ensembles roulant respecteront les prescriptions de l'arrêté du 4 mai 2006.

3 RISQUE INCENDIE

Dans un bâtiment, des étincelles ou un allumage peuvent provoquer un départ de feu dans la paille. Le feu peut aussi démarrer par court-circuit dans les installations électriques.

Les précautions qui seront prises consistent à éviter, dans les bâtiments non dédiés, tout stockage de paille excédant les besoins de quelques jours et à utiliser des tracteurs et des matériels garantissant une absence totale de projections d'étincelles.

Les installations électriques sont réalisées conformément aux normes et réglementations en vigueur et maintenues en bon état. Elles seront contrôlées tous les 5 ans par un technicien compétent. Par ailleurs, un entretien préliminaire est réalisé tous les ans afin de répondre aux exigences de l'assureur. Les rapports de vérification et les justificatifs de la réalisation des travaux rendus nécessaires suite à ces rapports seront tenus à dispositions des organismes de contrôle et de l'inspecteur des installations classées.

Les éleveurs disposent d'extincteurs répartis dans chaque bâtiment. En cas de sinistre, la caserne des pompiers la plus proche est celle de la Chapelle d'Angillon. Son délai d'intervention est de l'ordre de 15 minutes.

Le bâtiment de stockage de la paille peut occasionner un départ d'incendie. Il s'agit d'un bâtiment ouvert, de type métallique, situé à 11m du poulailler ce qui exclut une propagation aux poulaillers

Notons, qu'aucune maison d'habitation de personne tierce n'est localisée à moins de 500 m des installations.

La borne à incendie la plus proche est située à environ 5 km des bâtiments d'élevage.

De plus, une réserve d'eau est située à 50m des bâtiments. Il s'agit d'un petit étang privé de 46m².

Rappelons, également, que les exploitants possèdent de nombreux extincteurs sur le lieu des installations d'élevage. Dans le cas d'un sinistre, les eaux d'intervention nécessaires à l'extinction du feu, seront absorbées par la litière des volailles.

4 RISQUE D'ELECTROCUTION ET D'EXPLOSION

L'atmosphère d'un bâtiment restant un peu humide compte tenu de la présence des animaux, les installations électriques peuvent permettre des contacts avec transmission du courant. Des brûlures ou des chocs graves peuvent s'ensuivre.

Pour éviter de telles conséquences, les futures installations électriques seront réalisées, le cas échéant, d'après les règles de la norme C15-100. Les matériels et les éléments électriques doivent être de type étanche et protégés de manière efficace. Les seules structures métalliques, barrières et portes, seront réalisées à la terre et ensemble par une liaison équipotentielle.

Lors de la présence de gaz ou de vapeurs inflammables dans les cuves, les conditions peuvent être réunies pour donner lieu à un incendie ou une explosion. La source d'ignition nécessaire à leur déclaration peut être une flamme nue, un point chaud, une étincelle électrostatique, ...

5 RISQUE SANITAIRE

Une dératisation est effectuée de manière continue à l'aide de produits normalisés. Un nettoyage et une désinfection sont assurés après chaque bande. Un traitement préventif est effectué. Le descriptif de ces traitements est inscrit à chaque vide sanitaire.

6 RISQUE TOXIQUE

6.1 *Les phytosanitaires :*

L'exploitation ne possède pas de produit phytosanitaire pour les cultures. Elle délègue ses traitements à une autre société.

6.2 *Les produits de lavage et de désinfection :*

Les bidons sont stockés dans un local fermé puis retournent chez le vendeur.

6.3 *Les produits pétroliers :*

L'installation de fuel est située à plus de 30m du premier poulailler. Elle est située sous le hangar situé perpendiculairement aux poulaillers. L'installation est composée de 2 cuves, simple parois avec pompe manuelle. Une de 1000 litres et l'autre de 1500 litres.

6.4 *Risques particuliers liés à l'exploitation*

L'activité d'élevage par la présence d'animaux vivants et par les activités annexes telles que le transport et l'épandage des effluents peut entraîner des imprévus.

7 RISQUES LIES A LA CIRCULATION DES PERSONNES EXTERIEURES AU SEIN DE L'EXPLOITATION :

Pour prévenir les accidents éventuels par rapport à la venue de personnes extérieures à l'exploitation et devant intervenir au sein de celle-ci, plusieurs points doivent être respectés :

- une interdiction de l'accès des bâtiments aux tiers non accompagnés, par la fermeture des bâtiments d'élevage en particulier ;
- le maintien en bon état des protections et sécurités.

8 AFFICHE DES CONSIGNES DE SECURITE :

Les consignes de sécurité et les coordonnées téléphoniques des secours sont affichées, avec un plan localisant les produits potentiellement dangereux. Les moyens de secours publics locaux pouvant être contactés en cas d'accident sont les suivants :

- S.A.M.U.: 15 ;
- Pompiers : 18 ;
- Gendarmerie : 17 ;

Notice relative à l'hygiène et à la sécurité du personnel

La gestion des installations est assurée par Messieurs Jajko Flavien et Arnaud co-gérant de la SCEA DU CHAMPDES AUGERONS

9 TENUE DE TRAVAIL

Les éleveurs disposent des équipements suivants :

- bottes ;
- gants ;
- masque anti-poussières ;

10 AFFICHAGE SUR LE SITE DE L'INSTALLATION

Les consignes de sécurité sont affichées sur le site, avec un plan de situation/localisation des stockages potentiellement à risques.

11 - MANIPULATION DES ANIMAUX

La manipulation des animaux se fait majoritairement la nuit, avec une lumière basse pour garder les animaux calmes.